

Règlement Triathlon de Saintes 30 et 31 mai 2026

Toute inscription à l'une des épreuves du *Triathlon de Saintes* suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement (le règlement de l'organisation) ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon (Réglementation Sportive 2026) et qu'il s'engage à s'y soumettre.

La ceinture porte dossard est obligatoire
(1 seul dossard vous sera remis lors de votre inscription)

Article 1 : INSCRIPTION

L'inscription doit se faire en ligne sur internet, par l'intermédiaire du site internet de l'épreuve (<https://www.saintestriathlon.fr/>) avant le jeudi 28 mai 23h59.

Les inscriptions ne seront validées qu'après le règlement des droits d'engagement.

En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation (sauf pour raison médicale sur présentation d'un justificatif).

Les inscriptions sur place seront possibles, avec majoration et en fonction des dossards disponibles.

Épreuves	Tarifs	Licence expérience (uniquement si licencié loisir ou non-licencié)	Nombre de participants maximum
Triathlon 6/9 ans	6 €	4 €	60
Triathlon 10/13 ans	6 €	4 €	120
Triathlon S CLM	98 € / équipe	7 €	360
Triathlon S individuel	32 €	7 €	250
Triathlon S relais	48 €	4 €	20 relais
Triathlon XS individuel	21 €	4 €	120
Triathlon XS relais	28 €	4 €	10 relais
Triathlon M individuel	48 €	22 €	200
Triathlon M relais	60 €	5 €	20 relais

Article 2 : REGLEMENTATION

Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au règlement général de la FFTRI et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, l'arbitre principal et les médecins de la course.

Article 3 : CONDITION D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Licencié FFTRI compétition : Licence FFTRI Compétition ;
- Licencié FFTRI loisir ou non-licencié majeur : Formulaire Info Santé + Licence Expérience ;
- Licencié FFTRI loisir ou non-licencié mineur : Questionnaire de santé + Autorisation parentale + Licence Expérience.

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ après présentation d'une pièce d'identité. Pour les non licenciés, la signature et la licence expérience sont obligatoires.

Article 4 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par une entreprise de chronométrie officielle. Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur à tous les participants. Ce **bracelet sera porté à la cheville gauche**. La **non remise du bracelet** à l'issue de la course sera **facturée 30 euros**.

Article 5 : NATATION

Pendant l'épreuve de NATATION : les concurrents doivent porter un **bonnet de bain personnel**, **l'organisation n'en fournit pas**.

La combinaison est :

- obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C ;
- autorisée si la température de l'eau est entre 16°C et 24,5 °C ;
- interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5 °C.

Les lunettes sont autorisées.

Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, de ne pas respecter le parcours (contrôle à chaque bouée).

Article 6 : CYCLISME

Pendant l'épreuve CYCLISME : le dossard dans le dos doit être visible. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés.

COURSES AVEC DRAFTING pour les Triathlons enfants (6/9 ans et 10/13 ans) et le Triathlon XS (voir RS 2026 pour la configuration des vélos).

COURSE SANS DRAFTING pour les Triathlon S CLM, S et M.

Les circuits seront fermés à la circulation pour les courses enfants (6/9 ans et 10/13 ans) ainsi que pour le Triathlon XS.

Pour les courses S CLM, S et M, le parcours est ouvert à la circulation. Le code de la route doit être respecté.

Article 7 : COURSE À PIED

Pendant l'épreuve de COURSE À PIED : le dossard doit être porté sur le ventre. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Le parcours est majoritairement plat avec quelques relances. Il emprunte les bords de Charente. Il sera balisé par des flèches et de la rubalise. Des signaleurs seront postés à certains endroits du circuit.

Article 8 : AIRE DE TRANSITION

L'aire de transition est située sur la Place Bassompierre. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. La ligne de montée et de descente du vélo sera matérialisée au sol.

Article 9 : TRIATHLON S CLM

L'équipe doit être composée de 3 athlètes minimum et 5 athlètes maximum.

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie Cadets. Seront récompensées les 3 premières équipes féminines, mixtes et hommes

Article 9 : PARA TRIATHLETES

Nos amis para triathlètes devront prendre contact avec les organisateurs à l'adresse suivante : organisations.saintestri@gmail.com. Une équipe de bénévoles sera mis à la disposition pour les seconder suivant leur besoin et assurer leur sécurité.

Article 11 : MODIFICATION / ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis pour 50% à l'organisation.

Article 12 : RECOMPENSES

La présence des athlètes des différentes catégories est obligatoire lors de la remise de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

Article 13 : ASSURANCE / RESPONSABILITE

Les concurrents licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 14 : DROIT D'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors du **Triathlon de Saintes** dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, site web et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 3 ans à compter de ce jour. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Dernière mise à jour le : 30/05/2026

Sous réserve de modifications